



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Étaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoints au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Étaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/389

L'attribution d'une subvention à la Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique.

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique est une association scientifique et technique dont le but est d'encourager, de promouvoir et de réaliser toute action pour favoriser le développement des techniques et méthodes basées sur l'utilisation de l'électrophorèse ainsi que tout autre procédé de fractionnement et d'analyse des molécules biologiques.

En partenariat avec l'Université de Corse, elle a organisé un congrès national dans le domaine de la spectrométrie de masse et de la protéomique. Ce congrès, intitulé SMAP 2015, a réuni du 15 au 18 septembre 2015 environ 500 participants nationaux et internationaux.

Par délibération N°2015/166, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention à l'Université de Corse pour l'organisation de ce congrès.

Cependant, l'organisateur du congrès SMAP 2015 étant la Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique, il convient de modifier la délibération N°2015/166 et d'accorder la subvention d'un montant de 1 000 euros à la Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De décider de modifier la délibération n°2015/166.

D'accorder une subvention de 1 000 euros à la Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique pour l'organisation du congrès SMAP 2015.

D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à cette aide financière ;

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 octobre 2015 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- De modifier la délibération N°2015/166,
- D'accorder une subvention de 1 000 euros à la Société Française d'Electrophorèse et d'Analyse Protéomique pour l'organisation du congrès SMAP 2015.

AUTORISE

Monsieur le Député-maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à cette aide financière ;

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151026-2015_389-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015
Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

